



PRÉFECTURE DE CORSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE CORSE**

- Réunion du 8 décembre 2009 – Compte Rendu

• **Etaient présents les membres du CSRPN suivants :**

- Mmes - Cathy CESARINI, cétologue, vice-présidente du CSRPN
- Marie-Madeleine SPELLA, géologue
- MM. - Roger MINICONI, ichtyologiste, président du CSRPN
- Achille PIOLI, bryologue, spécialiste du patrimoine forestier
- Jean ALESANDRI, mycologue
- Guilhan PARADIS, botaniste / phytosociologue
- Jean FERRANDINI, hydrogéologue
- Grégory BEUNEUX, mammalogiste présent l'après midi
- Michel DELAUGERRE, herpétologue
- Jacques GAMISANS, botaniste/phytosociologue
- Christian PIETRI, spécialiste de la faune cynégétique
- Antoine ORSINI, Hydrobiologiste

• **Etaient excusés :**

- Mme Claire VILLEMANT, entomologiste
- MM. - Jean Claude THIBAUT, ornithologue
- Jean Yves COPPOLANI, historien du droit
- Gérard PERGENT, écologue marin

• **Autres personnes présentes (DREAL, membres associés, rapporteurs des dossiers présentés) :**

- M. - Bernard RECORBET, chef de l'unité biodiversité à la DREAL, adjoint au chef du Service Biodiversité, Sites et Paysage, secrétaire du CSRPN, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Mmes

- Hélène PARIS, Unité Biodiversité terrestre , SBSP, DREAL
- Isabelle CLEMENCEAU, chef de l'Unité Milieux Marins et Littoraux (UMML) du Service Biodiversité Sites et Paysages (SBSP) de la DREAL,

- Magali ORSSAUD, adjointe au chef de l'UMML, SBSP, DREAL
- Françoise SANTELLI, stagiaire IRA à l'UMML, SBSP, DREAL,
- Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire Botanique National de Corse, Office de l'Environnement de la Corse
- Mme Marie Luce CASTELLI, chef du service écosystèmes terrestres à l' Office de l' Environnement de la Corse

• **Membre associé excusé :**

- M. Ange SANTINI, président de l'exécutif de la CTC.

• **Autres personnes présentes (rapporteurs des dossiers présentés, invités) :**

- MM. -
- François Christian GALEAZZI, Direction des infrastructures du Conseil Général 2B
 - Pierre LEJEUNE, BE STARESO
 - Aurélia CHERY, STARESO
 - Claire NOEL, BE SEMANTIC
 - Pasquale Moneglia (BE Endemys)
 - Florence Delay (BE Biotope)
 - Anne Martinetti (CELRL)
 - Delphine RIST (GCC)

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. MINICONI ouvre la séance. Il remercie une nouvelle fois l'ONF de son accueil .

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2009

Le PV de réunion est approuvé sans modification.

2/ Avis sur la réhabilitation du site naturel de la presqu'île de San Damiano et l'aménagement pédagogique, dans la réserve naturelle de Biguglia (rapporteur : CELRL)

Mlle MARTINETTI présente le dossier pour le CELRL, maître d'ouvrage.

Mme CASTELLI signale que l'OEC a émis quelques remarques sur le dossier, en Conseil des sites (architecture du bâtiment, sécurité sur la zone où les enfants seront déposés, remarques non liées aux aspects scientifiques pour lesquels le CSRPN se prononce aujourd'hui).

Mlle MARTINETTI indique que ces remarques ont été prises en compte.

M. GAMISANS demande à ce que dans la zone humide soit plantée des chênes pédonculés (*Quercus robur*) avec des glands pris sur place.

Mme HUGOT soutient cette demande et indique qu'il n'est pas souhaitable de planter du Chêne liège (*Quercus suber*) car ça ne marche pas. Elle signale par ailleurs que la zone d'aménagement abritait autrefois la seule localité corse de la luzerne ciliée (*Medicago ciliaris*), non retrouvé par M. GAMISANS mais qui a trouvé une autre plante protégée plus commune, l'Ail faux moly (*Allium chamaemoly*).

M. PIETRI mentionne la présence ancienne de vignes. M. MINICONI pense qu'il faut garder des espaces ouverts. Mlle MARTINETTI précise que pour ce faire, un troupeau bovin sera maintenu, avec une vingtaine de bêtes (convention prévue avec un éleveur).

Sur la base des remarque formulées et sous réserve de leur application M. MINICONI fait procéder au vote :

Avis favorables : 11

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Avis CSRPN de Corse n° 2009-08, favorable à l'unanimité des présents (11 voix)

3/ modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres , avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés (M. Moneglia/BE Endemys et Mlle Delay BE Biotope)

M. RECORBET indique que les projets présentés font maintenant l'objet de courriers d'information aux élus locaux, au début de la démarche de modernisation et lorsque le périmètre est proposé. Il tiendra le CSRPN informé des demandes de modifications souhaitées par les élus. Quatre révisions de sites existants sont présentées ainsi que 2 nouvelles propositions de ZNIEFF. Un travail d'inventaire sur un site existant est également présenté.

Nom du site et lieu	ZNIEFF (création ou révision)	Bureau d'Etudes présentant le projet	Remarques CSRPN	Avis CSRPN de Corse
ZNIEFF de la basse vallée du Liamone	Révision 0080 0000	N° Bureau d'études Endemys	M. PARADIS regrette l'absence de cartographie des habitats. M. RECORBET précise que c'est pour des raisons d'économie et pour pouvoir travailler sur plus de sites avec la même enveloppe financière. La DREAL n'a pas les moyens d'établir sur chaque site des inventaires complets, longs et coûteux. Sur le site le choix a été de réaliser des inventaires complémentaires sur les écotones uniquement, les données bibliographiques étant nombreuses sur la zone littorale. Mr GAMISANS doute fortement de la présence d' <i>Euphorbia pithyusa subsp. Cupani</i> . M. RECORBET précise que la donnée a été communiquée par le CBNC. Elle sera retirée de la liste des espèces, Mme HUGOT indiquant que la localité n'a pas été confirmée. Il est demandé à M. MONEGLIA d'indiquer le bon statut d'abondance des espèces flore, remarque valable pour cette ZNIEFF et les autres. M. DELAUGERRE informe le comité de projets d'acquisitions par le CELRL, sur Castiglione. Pas de remarque sur le zonage.	Avis favorable sous réserve de l'intégration des remarques Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2009-09
ZNIEFF de Capu Cavallu	Révision 00940000	N° Bureau d'études Endemys	Le CSRPN constate que la ZNIEFF reprend les contours Natura 2000. M. RECORBET explique que c'est une harmonisation (ce qui est d'intérêt européen est en général d'intérêt national et régional...). Mme HUGOT et M. PARDIS demandent une légère extension du périmètre proposé (<i>Barbarea rupicola</i> ...); proposition validée. Mme SPELLA demande des explications sur l'appellation "siliceuses" qui qualifie un habitat ? M. GAMISANS explique qu'il s'agit de l'appellation générique d'un habitat d'intérêt communautaire, pas forcément bien adapté aux spécificités locales (travail en cours de ré définition des habitats pour la CORSE avec le CBNC)	Avis favorable sous réserve de l'intégration des remarques Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2009-10

Nom du site et lieu	ZNIEFF (création ou révision)	Bureau d'Etudes	Remarques CSRPN	Avis CSRPN de Corse
ZNIEFF de punta ciuttone et punta ferraghjola	Révision N° 00920000	Bureau d'études Endemys	M. BEUNEUX demande à ce que soit rajouter l'habitat "Grottes" présent sur le site. A noter que la grotte fossile aux Phoques moins est dans la zone. Pas de remarque sur le zonage.	Avis favorable sous réserve de l'intégration des remarques Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2009-11
ZNIEFF Agro-système Afa-Apietto-bas d'alata	Proposition de nouvelle ZNIEFF Numérotation à attribuer	Bureau d'études Endemys	Projet essentiellement basé sur la présence de la Tortue d'Hermann, du Milan royal (Plans nationaux d'action pour ces deux espèces, inscrites aux directives habitats et oiseaux) Et la présence d'une orchidée protégée. M. DELAUGERRE, compte tenu du caractère péri-urbain demande comment le zonage a été établi. Mrs RECORBET et MONEGLIA indiquent que les zonages naturels et agricoles des projets de documents d'urbanisme ou de PLU approuvés ont constitué un cadre pour définir les limites. Le caractère structurant des vallons (ruisseaux est évoqué). Il n'y a pas d'autres remarques.	Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2009-12
ZNIEFF zone humide d'Erba Rossa (Ghisonaccia)	Proposition de nouvelle ZNIEFF	Bureau d'Etudes Biotope	Ce projet a été présenté après des travaux d'inventaire importants, cartographie d'habitats, inventaires flore et faune. <i>In fine</i> , la richesse s'avère très décevante, le milieu ayant été très modifié par le passé (drainage, camping, canaux...). La DREAL estime que, malgré la présence d'espèces déterminantes, par ailleurs assez répandues en Corse, le dossier paraît très léger pour être éligible à l'inventaire. Après débat au sein du CSRPN, la création d'une ZNIEFF n'est pas retenue.	Avis favorables : 0 Avis défavorables : 9 Abstentions : 2 Avis CSRPN de Corse n° 2009-13 Projet de ZNIEFF non validé
ZNIEFF de l'étang Balistra	Révision N° 00450000	Bureau d'Etudes Biotope	Ce projet d'extension a fait l'objet d'une cartographie d'habitats, d'inventaires flore, faune importants. Mme HUGOT et PARADIS déplorent que les relevés phytosociologiques ne leur aient pas été communiqués. M. RECORBET s'en excuse car le BE avait bien communiqué les éléments à la DREAL(en séance les fichiers sont communiqués aux intéressés) . Néanmoins, sur la base de la présentation qui est faite M. PARADIS souligne la qualité remarquable du travail. Mme HUGOT demande qu'on lui communique des éléments permettant de confirmer la présence d' <i>Asplanium balearicum</i> . Mme Delay précise la manière dont l'espèce a été identifiée (sous loupe binoculaire en collaboration avec un spécialiste de l'espèce) . Pas de remarque sur le zonage.	Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2009-14
ZNIEFF de Campomoro Senetosa	ZNIEFF n° 0066000 Inventaires complémentaires sur un secteur à Erbaghju	Bureau d'Etudes Biotope	Les secteur d'Erbaghju proche de cala di Tizzano a fait l'objet d'une cartographie d'habitats, d'inventaires flore, faune importants permettant de confirmer, s'il en était besoin, l'importance patrimoniale de la zone. Pas de remarque particulière.	Avis favorables : 11 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 Avis CSRPN de Corse n° 2009-15

4/ Projet de mise en place d'une digue de protection du Port de Galéria :

1/ Historique du projet présenté par François GALEAZZI :

Le département a bénéficié, lors des lois de décentralisation de la gestion des ports de pêche et a concédé sous forme de délégation de service public le port à la commune de Galéria.

En 2004 une esquisse de fermeture du port de pêche a été réalisée pour protéger le bassin du port des houles violentes et créer 200 places pour des unités de 4 à 10 m, essentiellement des locaux. Les premières estimations financières étaient évaluées à 1,3 million d'euros.

En 2006, le département a sollicité l'Etat pour le transfert de domanialité du port, le préfet a pris un arrêté en 2008 à cet effet. Le Conseil Général a pris la maîtrise ouvrage du projet imaginé par la commune. Le BCEOM devenu depuis EGIS Eau a réalisé un avant projet sommaire avec des levés topographiques et bathymétriques des fonds marins pour faire la cartographie des herbiers de posidonies et d'autres espèces protégées. Le croisement de l'esquisse de 2004 et de la cartographie a montré qu'on aurait une destruction de 1500 m² d'herbier de posidonie plutôt en bon état. Aussi, afin de limiter les impacts, une seconde variante du projet a été proposée avec un décalage de la digue de 5 m vers l'intérieur du port, le nouveau plan masse recroisé avec la cartographie montre que l'impact serait de 700 m² et uniquement sur des herbier épars, la capacité du port passant alors de 200 à 150 places.

En 2007, plusieurs réunions ont eu lieu entre le CG2B, la DIREN et la DDE pour examiner l'évolution du projet et intégrer le souhait de la commune de mettre en place un mouillage organisé. La DIREN avait demandé une étude globale de l'ensemble de la baie au niveau topographique, bathymétrique avec une cartographie des herbiers pour pouvoir adopter un raisonnement sur l'ensemble de la baie. D'autres études avaient également été recommandées sur l'ensemble de la baie, notamment courantologique, la sédimentologique ..., sachant que certaines d'entre elles pourraient être demandées par la commune pour la mise en place du mouillage organisé et en partie financées par l'ADEC dans le cadre du plan nautique.

En 2009, Monsieur GALEAZZI reprend le dossier au Conseil Général et prend contact avec la DREAL pour examiner les études complémentaires à lancer sachant que les crédits sont votés. La DREAL émet des réserves par rapport à l'atteinte aux espèces protégées et d'un passage du dossier en CSRPN et en CNPN d'où la présentation d'aujourd'hui.

2/ Présentation des cartes réalisées par les bureaux d'études

Claire NOEL du bureau d'étude SEMANTIC présente la méthodologie adoptée pour réaliser la cartographie synthétique des herbiers dans la baie de Galéria et distinguer les zones où l'herbier est continu, mosaïque ou épars. La présentation est disponible sur simple demande auprès d'Isabelle CLEMENCEAU à l'adresse suivante

isabelle.clemenceau@developpement-durable.gouv.fr

Pierre LEJEUNE de STARESO présente le travail effectué dans le port pour le compte d'Egis et la reconnaissance précise de l'herbier de posidonie dans la zone concernée par l'aménagement portuaire.

Il est précisé que la digue de fermeture du port sera forcément en dur étant données les houles dans le secteur (un brise clapot étant alors insuffisant), que les impacts sur les posidonies emprisonnées dans le port seront également à prendre en compte de même que les posidonies à l'extérieur lors de l'étude d'impacts à réaliser par la suite. De même, les mesures réductrices pour éviter les impacts lors des travaux seront à développer.

De façon générale, le Conseil Général perçoit aujourd'hui l'aménagement portuaire de même que le mouillage organisé comme un plus pour la gestion de la baie de Galéria en terme de mouillage, de fréquentation, de gestion des déchets ... qui permettrait de respecter l'herbier de posidonie, espèce protégée car les gros navires qui impactent l'espace seront au mouillage organisé donc non destructeur s'il est correctement dimensionné.

Gérard PERGENT n'ayant pu être présent à cette réunion, une réunion préparatoire a eu lieu le 30 novembre à la DREAL, centre de Bastia. Le compte rendu a été diffusé aux membres du CSRPN. Les conclusions de l'expert sont les suivantes :

1. concernant la digue : La digue existante a entraîné une régression significative de l'herbier. Le projet de création d'une nouvelle digue de fermeture du port permettrait une meilleure protection des unités amarrées derrière la digue existante. Les travaux envisagés entraîneraient, au moins en partie, l'atteinte à trois espèces protégées (Posidonies, Cymodocées, grandes nacres (la dernière espèce pouvant être déplacée mais nécessite la validation d'un protocole standardisé). La nouvelle digue entraînera un impact direct sur des surfaces de Posidonies non négligeables ($> 700 \text{ m}^2$). Les mesures compensatoires ne sont pas proposées (seule l'interdiction de mouillage est envisagée et ce n'est pas une mesure compensatoire au sens strict) mais une nouvelle variante est avancée (déplacement de la digue) pour réduire les impacts de l'aménagement.
2. Concernant le mouillage organisé proposé par la mairie, l'impact sera plus réduit mais il est difficile de se prononcer sans dossier.
3. De ce fait, il faudrait présenter un projet global (gestion intégrée) avec la digue, les mouillages organisés et les mesures compensatoires.
4. Un stockage à terre des 10 unités permanentes en hiver pourrait être envisagé.
5. Le conseil scientifique de la Réserve de Scandola doit être consulté (compétences).
6. Attention à l'attractivité des aménagements (port, mouillages organisés) qui entraînerait une sur-fréquentation du site.
7. Attention au site naturel particulièrement sensible et emblématique en terme d'image (Réserve de Scandola, proximité réserve UNESCO, projet Parc Marin).
8. Il faut vérifier l'impact potentiel des accumulations des banquettes de feuilles mortes et notamment le risque de colmatage du port

Michel DELAUGERRE précise que ce sont les clubs de plongée qui utilisent surtout le port. Les travaux d'extension de la digue existante ont causé des dégradations considérables et on assiste à une dégradation générale de la baie. Ce port sera un port de plaisance avec juste 2 ou 3 bateaux de pêche. Si le port et le mouillage organisé à l'extérieur (nombre d'unités d'accueil à définir) sont complémentaires et permettent d'avoir une approche raisonnée sur l'espace sur lequel ils s'inscrivent, il y a une tentative d'approche cohérente. Mais Roger MINICONI précise qu'on pourrait assister à une accumulation de l'accueil avec d'un côté le port et le mouillage organisé gérés mais de l'autre un mouillage sauvage. Il est donc essentiel de mettre en place une zone d'interdiction de mouillage à faire respecter en dehors des zones gérées.

Monsieur GALEAZZI prendra contact avec la Mairie de Galéria pour que la commune envisage de présenter un projet de développement des activités nautiques dans la baie, dossier qui sera examiné en son temps par le CSRPN. La DREAL est à la disposition du Conseil Général et de la Mairie pour apporter les éléments techniques nécessaires.

Le CSRPN demande à la DREAL de saisir le Conseil scientifique de la RN Scandola, la DREAL s'engage à le faire dans les plus brefs délais accompagnée du Conseil Général.

Il propose également que des mesures soient envisagées dans le cadre de la poursuite de réflexion de ce dossier comme la mise en place de la collecte des eaux noires et grises des bateaux dans le port. Le Conseil Général prend note de cette recommandation.

Avis CSRPN de Corse n° 2009-16, favorable à l'unanimité des membres présents pour poursuivre les études sur l'ensemble de la baie de Galéria.

5/ Présentation, avis et avancement sur la révision de la liste des espèces et habitats marins déterminants (Stareso/DREAL)

La STARESO, mandatée par la DREAL a recensé l'ensemble des espèces sur toutes les listes existantes. Le problème est qu'il y a pléthore de protections ce qui alourdit considérablement les listes. Les contacts ont été pris avec le MNHN qui est partisan d'une exhaustivité complète. En terme de

gestion, comment peut on faire pour avoir une liste d'espèces déterminantes, sachant que certains scientifiques experts dans leur domaine supprimeraient des listes plusieurs espèces qui n'ont jamais été observées en Corse. A contrario, d'autres espèces sont absentes des listes alors que déterminante localement comme la Gorgone rouge. Roger MINICONI remarque que les poissons plats sont absents de la liste établie par STARESO. Il souhaite également que soit ajouté le nom scientifique complet et l'ouvrage de référence ou les personnes référentes.

Le CSRPN avait établi des listes de critères à retenir lors de l'établissement des listes terrestres qui seront communiquées au bureau d'études, comme la limite d'aire de répartition, l'abondance, la régression, les espèces endémiques, les assemblages d'espèces, ...

En conclusion, il est recommandé d'adapter la liste au contexte insulaire.

6/ Questions diverses marines

1. Divers dossiers de demandes de mise en place de mouillages organisés passent par la DREAL pour avis (au titre de la loi sur l'eau et de la demande d'AOT). La DREAL souhaite donc savoir si les membres du CSRPN veulent voir chaque dossier avant qu'elle rende un avis ou qu'elle présente un bilan à chaque CSRPN avec les principales caractéristiques du projet. Les membres du CSRPN Corse décident qu'une présentation semestrielle d'un bilan des dossiers examinés soit fait.

2. Sur les méthodes adoptées pour la mise en place de mouillages, Magali ORSSAUD présente une note comparative des diverses techniques (résumé des documents commerciaux des 4 principaux constructeurs) et souhaite recueillir l'avis des membres du CSRPN quant aux méthodes appliquées notamment sur la ligne d'amarrage et les types d'ancrage dans l'herbier de posidonies. 2 types existent : ancres à vis ou ancre hélicoïdale. Cette dernière est uniquement proposée par un seul commercial qui le promeut comme un système non destructeur de la matrice de l'herbier. Un autre ne recommande pas la pose d'ancre à vis sur l'herbier. L'administration ne pourrait recommander la pose de ce système hélicoïdal seulement en s'appuyant sur des critères environnementaux confirmés par les membres du CSRPN. Pour l'instant au vu des documents commerciaux, aucune recommandation du CSRPN ne peut être faite sur ces ancres toutefois une recherche de retours d'expérience (techniques, résistance, ...) sera faite par la DREAL et présentée prochainement aux membres du CSRPN.

Sur la ligne de mouillage avec un flotteur intermédiaire évitant un racle des fonds par la chaîne, le CSRPN recommande la mise en place systématique d'un amortisseur sur la ligne d'amarrage.

Par ailleurs, la DREAL informe qu'en région PACA, les dossiers de mouillage présentant des ancres à vis ou hélicoïdales ne passent pas en CSRPN (ni au CNPN pour une éventuelle demande de dérogation d'atteinte à une espèce protégée).

7/ présentation de la méthodologie d'actualisation de la liste des espèces de flore protégées (CBNC)

Mme HUGOT présente le projet de révision des listes, commande émanant du MEEDDM. Elle expose la méthodologie qui est assez lourde. Il convient au préalable d'établir des listes rouges. Le tome 1 des espèces prioritaires étant déjà paru il reste à publier le tome 2 (en voie de finalisation) et à classer taxon par taxon, selon les critères UICN les plantes concernées. Depuis plus d'un an 2325 taxons ont ainsi été examinés par le CBNC.

Chaque région devra élaborer une liste régionale alors qu'une liste est élaborée au plan national. La liste rouge régionale devrait être terminée courant 2010 et une proposition de liste prévue pour fin 2011. L'avis du CSRPN sera sollicité (le CBNC proposera une grille de critères au CSRPN pour aboutir à une liste d'espèces protégées). Pour la liste nationale, l'échéance est prévue pour fin 2012.

7/ présentation de la problématique espèces de plantes invasives (CBNC)

Mme HUGOT présente un bilan de la situation. EN Corse, 16% de la flore présente a été introduite.

Depuis le début des années 1970 on note un net accroissement du nombre de taxons introduits qui correspond probablement au développement du tourisme estival et résidentiel. Seuls les étages de végétation d'altitude (Montagnard et au delà) résistent encore assez bien à ce phénomène.

Les phénomènes d'invasion ne peuvent être enrayés que lorsque les taxons concernés n'occupent encore qu'une aire très restreinte. Après quoi, il est trop tard et on peut simplement éviter ponctuellement sur certains sites, leur colonisation (ex de *Carpobrotus edulis*).

En Corse le CBNC a entrepris l'éradication de 3 taxons encore très localisés, l'Ambroisie, le Sénéçon du Cap et la Jussie (campagnes d'arrachage). Les stations régressent mais ne sont pas encore totalement éradiquées. M. GAMISANS a noté encore récemment la présence de 2 nouvelles espèces pour la corse le long du chantier routier de la RN 200 (vallée du Tavignano).

Un plan national d'action contre l'herbe de la Pampa va être mis en place en France. Il existe une liste noire des espèces consultable sur le site internet du conservatoire botanique.

Il existe aussi un problème d'introduction d'espèces présentes en Corse mais de souche différente. Pour certains végétaux comme le Romarin dont la souche corse a des propriétés très différentes de celle du continent c'est très ennuyeux y compris pour des aspects commerciaux (huiles essentielles, aromathérapie...). M. PIOLI évoque le danger de l'introduction de certaines essences d'arbres comme les sapins méditerranéens (ou le sapin de Céphalonie) et le pin de Calabre et les risques importants d'hybridation. La difficulté vient du fait que peu d'essences et de peuplements sont classés en Corse (par ex rien pour les érables et le Hêtre). Une politique de classement serait à entreprendre.

M. ORSINI estime que la CTC devrait pouvoir légiférer pour interdire certaines pratiques d'introduction. Les membres du CSRPN sont d'accord sur cette proposition.

Mme HUGOT proposerait plutôt une liste d'espèces autorisées, les autres étant interdites, de fait.

Mme Hugot termine son intervention en indiquant qu'elle fera une présentation de la problématique de la gestion des plantes aromatiques en Corse lors de la prochaine réunion.

8/ présentation de la déclinaison régionale du plan national d'action chiroptères (GCC)

Mlle RIST du Groupe chiroptères de Corse présente à l'aide d'un montage, l'implication du Groupe chiroptères de Corse dans le plan national d'actions "Chiroptères" qui présente l'originalité de concerner presque toutes les espèces de chauves-souris (22 pour la Corse) et concerne 26 actions. Elle présente les espèces à enjeux et l'état d'avancement des travaux scientifiques et de gestion les concernant.

Une convention pluri annuelle tri-partite liant le GCC, la DREAL et l'OEC permet au plan régional la mise en œuvre des actions.

La grande implication du GCC s'est traduite par la création de nombreux arrêts préfectoraux de protection de Biotopie, la bonne prise en compte des espèces dans le réseau Natura 2000 en Corse (9 espèces à l'annexe 2 de la directive). Elle signale les réflexions en cours pour améliorer le sort des chauves-souris (modification de la DCE 200 visant à sécuriser les anciennes mines) entre autres grâce à l'intervention du CSRPN auprès du MEEDDM.

Elle termine en informant le CSRPN de la rédaction d'un atlas.

9/ Composition du CSRPN

Suite à la démission de Mme Levratto, la DREAL a reçu une candidature. Il est décidé d'attendre un peu au cas où d'autres candidats se manifestent dans le domaine de la socioéconomie.

Par ailleurs le CSRPN propose de compléter le conseil en renforçant l'expertise en milieu marin (1 personne) et en éco-toxicologie (1 personne).

M. RECORBET indique qu'il n'y a pas d'obstacle juridique à rajouter deux nouveaux membres. Les candidats devront adresser leur candidature au SGAC (avec CV) en adressant copie à la DREAL et au président du CSRPN.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MINICONI fixe la prochaine séance du CSRPN au **mercredi 24 mars 2010 à 9 h 30 (salle de l'ONF, pont de l'Orta à Corte)** ou, si l'ordre du jour n'est pas assez chargé, au mercredi 21 avril 2010.

Il remercie les participants et lève la séance à 18 h 30.

Roger MINICONI, Président du CSRPN de Corse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Miniconi', with a long horizontal stroke extending to the right.